

**DÉLIBÉRATION N° 2015-12 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**Budget rectificatif d'inventaire 2014 : dotations aux provisions**

Vu la loi n° 2013-431 du 28 mai 2013 portant diverses dispositions en matière d'infrastructures et de services de transports, notamment le titre IX ;

Vu le décret n° 2013-1273 du 27 décembre 2013 relatif au Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (Cerema), notamment l'article 7 ;

Vu la circulaire DF-2B2O-14-3009 du 13 août 2014 relative au cadre budgétaire et comptable des organismes publics et des opérateurs de l'État pour 2015 ;

**Article 1**

Le conseil d'administration approuve le budget rectificatif d'inventaire de l'année 2014, qui porte le montant des dotations aux provisions à 16 107 539 €.

**Article 2**

La présente délibération sera publiée au bulletin officiel du Cerema.

*Délibéré en séance, à Bron, le 30 mars 2015.*

Le président du  
conseil d'administration

**Signé**

Gaël Perdriau

Membres présents ayant voix délibérative :

Monsieur Gaël Perdriau, président  
Mesdames et Messieurs Christine Bouchet, Corinne Casanova, Colas Durrleman,  
Patrick Fourmigué, Philippe Garcia, Sylvain Guerrini, Jean-Paul Lhuillier, Martine  
Meunier, Max Mondon, Loïc Pedelucq, Frédéric Ravel, Manuelle Salathé, Laurent  
Tapadinhas.